

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 43/2018****OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS SUR LES PARCELLES
CADASTREES SECTION BC N°1 ET BC N°2 CHEMIN DU VIGNAL**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	4
Votants :	20

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointe,
Mesdames, Messieurs : Hélène GARDET, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Manon DEGLI INNOCENTI, Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer un protocole de garantie financière selon lequel la commune s'est engagée auprès de la SAFER à acquérir les parcelles cadastrées section BC n°1 et BC n°2 d'une surface de 2472 m² situées Chemin du Vignal, ainsi que la promesse unilatérale d'achat.

La Commune est propriétaire de ces parcelles depuis le 21 novembre 2018.

Monsieur le Maire précise que la Commune s'engage à vendre ces parcelles à un exploitant agricole, dans le cadre d'une installation avec un cahier des charges de 25 ans, afin de garantir la vocation agricole du bien. L'acquéreur devra être agréé par la SAFER qui bénéficie d'un droit de préférence.

Monsieur le Maire précise que ce terrain sera vendu au prix fixé par la SAFER additionné des frais inhérents à l'entretien et aux charges du terrain jusqu'à la vente.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à projets afin de sélectionner un candidat susceptible d'acquérir ces parcelles.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le lancement d'un appel à projets sur ces parcelles et la sélection d'un candidat qui sera agréé par la SAFER.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles pour mener à bien la vente des parcelles précitées.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le **27 DEC. 2018**
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le **27 DEC. 2018**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

